

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

**PRESENTS** : Mrs. SORTON, AUGIER, ROBINE, BILLARD,  
Mmes CREMOUX, BONNAUD, GUILHOT,  
**ABSENT** : Mrs MAGNANT, MOREAU, Mmes DUBERNET et SURAULT

**POUVOIR** : MME DUBERNET A MME BONNAUD

**SECRETAIRE** : Mr ROBINE

**I – DELIBERATION SUR LA REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE  
COMPENSATION AVRIL 2017**

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de l'article 34 de la loi N°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), qui dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les attributions de compensation pourront « être révisées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres »,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2017.04.01 du 13 avril 2017 validant la révision libre des attributions de compensation,

Considérant que les attributions de compensation peuvent être révisées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres,

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la révision libre des attributions de compensation validée le 13 avril 2017 au conseil communautaire telles que ci-annexées.

**II – QUESTIONS DIVERSES**

- Mr le Maire informe les membres présents qu'il a transmis le 15 décembre 2017, via la passerelle SDITEC, le dossier « Avis d'Appel à la Concurrence » concernant l'aménagement de la rue des Hôtes, du Chemin des Charras et Cours de la Mairie.  
La publication sera dans La Charente Libre à compter du 16 décembre 2017.  
Les candidats doivent remettre leur offre avant le 19 janvier 2018 à 17h au plus tard à la Mairie.

**La séance est levée à 19H00**

Fait à Salles de Villefagnan, le 18 Décembre 2017

Le Maire, Gérard SORTON